



CONSEIL MUNICIPAL
Procès-Verbal
Séance du 18 mars 2025

En Exercice : 15 L'An Deux Mille Vingt-Cinq,
Présents : 15 Le 18 mars à dix-neuf heures et six minutes
Votants : 14 Pour le vote du CFU 2024
15 Pour toutes les autres délibérations

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 4 mars 2025, en application des articles L.2121-7, L.2121-9 et L.2121-11 du C.G.C.T., s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de de M. Raymond PICARD, Maire.

Présents : MM & MMES PICARD Raymond, Maire, NEUTRE Christiane, LETELLIER Fabrice, ZAJEWSKI Jocelyne, Adjoints au Maire, DENION Catherine, des CHAMPS de BOISHÉBERT Ghislain, BRUNEL Alain, BELAMY Barbara, GABRIEL François, CAGNIARD Fabien, MABIRE Rachel, BERT Jean, SICOT-MOZES Valérie, RIVOIRE Lionel, LETELLIER Francis, Conseillers.

Absents excusés : néant

Pouvoir : néant

ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 h 06 en remerciant très chaleureusement les secrétaires ainsi que tous ceux qui ont participé au bon fonctionnement de la mairie pendant son absence.

Rapporteur : Le Maire

Approbation du procès-verbal du 28 janvier 2025

Désignation secrétaire de séance : Mr Alain BRUNEL

Formant la majorité des membres en exercice.

Le procès-verbal de la précédente réunion de Conseil Municipal ayant été bien reçu par tous les membres, Monsieur Raymond PICARD, Maire, ne fait mention que des titres et des délibérations prises. Le procès-verbal de la séance du 28 janvier 2025 a été approuvé à l'unanimité par les Conseillers Municipaux présents.

Délibérations :

- Approbation compte financier unique 2024
- Affectation du résultat 2024
- Vote des subventions 2025
- Vote des taux d'imposition 2025
- Vote du budget primitif 2025
- Mise en conformité du tableau électrique terrain de la Dame

Points d'actualités :

- Demande de travaux
- Infos SDEC

- Démarche Caen la mer « Plantons des haies »
- Infos BOUYGUES

Délibérations :

1. Approbation compte financier unique 2024

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le courrier d'intention d'adopter le Compte Financier Unique à compter des comptes 2024 en date du 18 octobre 2024 et en lien avec la Direction Départementale de Finances Publiques (DDFIP) ;

Vu le Compte Financier Unique 2024 de la commune ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordinateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

Section de Fonctionnement :

Recettes réalisées	=	323 792,40 €
Dépenses réalisées	=	295 244,53 €
Résultat de l'exercice en excédent	=	28 547,87 €
Résultat reporté	=	240 683,47 €
Résultat de clôture 2024	=	<u>269 231,34 €</u>

Section d'Investissement :

Recettes réalisées	=	42 183,94 €
Dépenses réalisées	=	26 308,99 €
Résultat de l'exercice en excédent	=	15 874,95 €
Résultat reporté	=	240 085,95 €
Résultat de clôture 2024	=	<u>255 960,90 €</u>

Hors de la présence du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2024 de la commune,
- **DONNE** pouvoir à Mr le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

2. Affectation du résultat 2024

Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité, d'affecter le résultat du budget 2024 sur le budget 2025 ainsi qu'il suit :

↳ **Affectation de l'excédent de fonctionnement de 269 231,34 € réparti ainsi qu'il suit :**

- La somme de **121 231,34 €** est affectée au 002 en section de fonctionnement (excédent reporté).
- La somme de **148 000,00 €** est affectée au 1068 en section d'investissement (excédent fonctionnement capitalisé).

3. Vote des subventions 2025

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des voix exprimées de voter les subventions suivantes pour 2025 :

ADMR de la Vallée du Dan :	550 €
Comité de Jumelage avec Gerbrunn :	300 €
Périers Animations :	1 600 €
SNSM du Calvados :	150 €
Association Etoile Sportive :	250 €
EPHAD Douvres-la-Déflivrande :	450 €
Association de Sauvegarde de l'Eglise :	400 €
Croix-Rouge pour l'Ukraine :	500 €

Soit un total de : 4 200 €

4. Vote des taux d'imposition 2025

Sur proposition de Monsieur le Maire, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de ne pas augmenter les taux d'imposition.

Pour rappel, le taux de la taxe d'habitation s'applique aux seules cotisations payées par les propriétaires (ou usufruitiers) de résidences secondaires et, le cas échéant, sur les logements vacants depuis plus de 2 ans.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve et entérine les taux d'imposition 2025 qui s'établissent ainsi :

Le taux de référence de la taxe foncière bâti est de **47,83 %**.

Le taux de référence de la taxe foncière non bâti reste à **34,25 %**.

Le taux de référence de la taxe d'habitation est de **15,25 %**.

5. Vote du budget primitif 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2312-1 et suivants,

Vu le projet de budget principal pour l'exercice 2025,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'adopter le budget primitif 2025 de la commune, arrêté en dépenses et en recettes conformément aux tableaux annexés dans le registre.

- **AUTORISE** le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes, conformément à l'article L.5247-10-6 du CGCT :

- Fonctionnement : 7,5 %
- Investissement : 7,5 %.

6. Mise en conformité du tableau électrique terrain de la Dame

Considérant qu'il est nécessaire d'engager des réparations sur le tableau électrique du terrain de la Dame, la mairie a sollicité l'entreprise La Maintenance à Blainville-sur-Orne.

Monsieur le Maire présente le devis de mise en conformité pour analyse et débat.

Vu le Code Général des Collectivités ;

Le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **ACCEPTE** le devis de l'entreprise La Maintenance d'un montant de 1098,13 € (TVA non applicable) pour la mise en conformité du tableau électrique au terrain de la Dame,

- **AUTORISE** Mr le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de la présente délibération.

POINTS D'ACTUALITÉ

- Demande de travaux : un habitant souhaite déposer du gravier devant chez lui. Accord lui est donné et cela sera fait par ses soins et réponse par mail lui sera transmise.

- Infos SDEC : relance pour les travaux d'effacement de réseau rue de l'Eglise. Encours de mise à jour suite nouveaux propriétaires à la ferme St Ouen.

- Démarche Caen la mer « Plantons des haies » : elle a été programmée trop tard et n'a pas pu être prise en compte suite à l'absence du maire.

- Infos BOUYGUES : une demande préalable de travaux a été reçue pour l'implantation d'une antenne relais sur le territoire. Nous allons nous informer pour connaître les obligations et rendez-vous est demandé.

Tour de table :

- Raymond PICARD : Eau du Bassin Caennais - L'eau distribuée par le réseau étant trop chargée de pesticides (limite ARS) celui-ci a été modifié en faisant appel à d'autres forages. La conséquence est la baisse de pression dans les poteaux incendie. Le SDIS préconise l'installation de bâches pour pallier cet inconvénient. Le conseil n'est pas favorable à cette installation et demande le retour rapide à la normale.

M. Brice ANDRE (conseiller numérique) souhaite utiliser la petite salle un vendredi pour des soirées jeux de société : accord du conseil.

Demande de transformation en pizzeria d'une maison située au 4 rue de l'Eglise : demande refusée (pas de parking, stationnement difficile, nuisances...)

Demande de division de parcelle au 17 rue de la Maison Blanche : attention aux servitudes d'accès.

- Lionel Rivoire indique que la distribution de compost aura lieu samedi 22 mars 2025. Il est en vrac et contient des particules de matière plastique.

D'autre part, devant le nombre important de rats dans la commune, il est décidé de faire procéder à une dératisation. Car la provenance des nuisibles serait le réseau d'assainissement. Cela doit s'accompagner de l'intervention indispensable des particuliers.

La haie du cimetière est devenue très haute, elle masque en partie l'église. Mr Rivoire a été contacté par la famille Bastard pour demander la réfection de leur descente d'entrée.

- Francis Letellier nous informe sur la future voie douce partagée avec les matériels agricoles Périers-Hermanville. La première partie sera enduite de bicouche, la seconde d'un agrégat à base de chaux suite à un accord entre Caen la mer et les propriétaires.

- François Gabriel signale que le banc installé terrain de la Dame a été désolidarisé de son scellement. Le nouveau panneau ralentisseur de la Maison Blanche est installé.

- Jean Bert fait remarquer que l'implantation du poteau (pour la fibre) rue du Londel est proche de la voie.

- Fabrice Letellier indique qu'un kiné cherchait un local pour son activité.

La piste cyclable Biéville Beuville-Mathieu est dangereuse par temps de pluie. Des pistes d'amélioration sont étudiées par Caen la mer.

- Catherine Denion indique qu'elle a rénové la cabine de plage avec son mari. Une table de ping-pong est prévue terrain de la Dame avec un autre jeu.

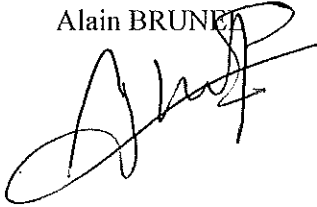
- Jocelyne Zajewski précise qu'un affichage contre le harcèlement scolaire est installé à l'abribus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 38.

Clos les jours, mois et an que susdits.

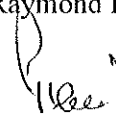
Le Secrétaire de séance,

Alain BRUNET



Le Maire

Raymond PICARD



Procès-verbal approuvé par le Conseil Municipal du 29 avril 2025